



"HOUI SOIT QUI MAL Y PENSE."

VOL. 1.

MONTREAL, VENDREDI 19 JUILLET, 1844.

NO. 20

A la Plus Douce Reverie.

Air: à faire

A la plus douce rêverie.
Parfois abandonnant mon cœur,
Je crois dans une heureuse erreur
Revoir le ciel de ma patrie,
Je répète les airs touchants
Qui charmèrent mes jeunes ans.
La, la, la, la, la, (bis)
Doux souvenir des lieux de mon enfance
Viens dans mon cœur remplacer l'espérance.

Je crois voir l'humble chaumière
Où vécut mes bon ayeux,
Plus loin l'endroit délicieux
Où nous dansions sur la fougère
J'entends encore les airs charmants,
Qui réglaient nos pas innocens.
La, la, la, &c. &c.

Echos de la rive étrangère
Soyez attentifs à mes chants,
Qu'à mon cœur vos tendres accents
Rendant une terre si chère :
Retenez bien les airs touchants.
Qui charmèrent mes jeunes ans.
La, la, la &c. &c.

La Revolution de Juillet 1830.

(Suite.)

"Je conviens, messieurs, et je pense avec notre honorable collègue "qu'il n'y a de raisonnable que la raison, qu'il n'y a de juste que la justice," et c'est pour cela que dans l'école dont je fais partie, on a cru devoir faire précéder les constitutions simples des droits des hommes et des sociétés, de ces droits dont une nation entière ne pourrait pas priver un seul citoyen.

"Mais en même temps, on a cru qu'au lieu de s'en rapporter, pour l'application

de ces vérités, aux constitutions qui sont des combinaisons secondaires; au lieu de s'en rapporter, dis-je, à un seul individu, fût-ce à Platon, à une société même de philosophes, il valait mieux s'en rapporter à des députés expressément choisis pour faire ce qui deviendrait ensuite la loi des pouvoirs constitués.

"Messieurs, je conviens que notre marche n'a pas été aussi régulière; mais je suis loin de dire que ce qui s'est passé ait été "le produit de la force."

"Après nos glorieuses et fécondes journées de juillet, il ne restait rien debout "que la souveraineté nationale" et le peuple vainqueur; c'est en leur nom que la nation s'arma tout entière, nomma ses officiers, et qu'il fut signifié à la famille royale qu'elle avait cessé de régner, même avant que la déchéance fut régulièrement prononcée. (1)

"C'est en leur nom que les députés résidant à Paris, vu l'urgence des circonstances, crurent devoir se "saisir pour l'utilité publique, du pouvoir constituant," confirmèrent la déchéance, élevèrent un trône populaire, et qu'ils appelèrent à ce trône, *malgré* ses rapports de parenté avec la famille déchue, et par un sentiment de confiance et d'estime personnelle, celui de nos concitoyens qu'ils avaient déjà nommé lieutenant-général du royaume.

"Peut-être, messieurs, aurait-on dû, à cette époque, convoquer une assemblée *constituante*; j'avourai même que ce fut

(1). "Le gouvernement né de juillet a, pour origine et pour base, la "souveraineté nationale." C'est le peuple, en effet, qui a vaincu Charles X; c'est ce peuple qui l'a détrôné, évincé de son palais, poursuivi à Rambouillet, reconduit hors de France, et embarqué à Cherbourg en lui disant un éternel adieu!..." (3e Lettre d'un magistrat sur la pairie, insérée dans la "Gazette des Tribunaux," octobre 1831.)

là ma première pensée.

"Mais la nécessité de réunir les esprits, une foule de circonstances dont il est plus commode de juger après les événements, les assurances que le peuple vainqueur aurait le droit et le devoir de demander et qu'il reçut franchement; tous ces motifs "nous rallièrent tous autour de l'ordre de choses qui a été adopté."

"Et je dois ajouter que, "de toutes les parties de la France" (personne plus que moi n'a été à portée d'en juger,) il nous arriva des témoignages *les plus unanimes* et les plus satisfaisants "d'adhésion complète" à ce que nous avions fait, au trône que nous avions élevé, et au monarque que nous avions choisi, cette adhésion fut "une véritable sanction de l'opinion de la presque totalité de la France."

C'est en cela que la royauté de Louis-Philippe, quoique non républicaine, est cependant populaire. La couronne ne lui a pas été déferée par l'émigration, ni par le parti prêtre, ni parce qu'on nomme encore quelquefois l'aristocratie; elle lui a été conférée par le peuple, c'est-à-dire par la masse des citoyens. Il chérit son pays, ses droits, ses libertés; il est ennemi des privilèges, ami du droit commun; et c'est ainsi qu'il l'a mérité d'être appelé "Roi-Citoyen." Mais cela ne veut pas dire roi pusillanime, roi faible, roi soliveau; au contraire, cela signifie, à mon sens, roi ferme et roi fort, puisqu'il a pour titre fondamental de ses droits à la couronne, le vœu du pays et le sentiment intime de sa nationalité.

La monarchie constitutionnelle, le gouvernement représentatif;
Avec un roi élu qui ne peut oublier la popularité de son origine;
Deux Chambres législative pour éviter la tyrannie d'une seule;
Un ministère responsable, et par conséquent indépendant;